

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
ASSOCIATION DES 3C « CHARMEY TOURISME »
HOTEL CAILLER
MERCREDI 16 JANVIER 2019 A 19H

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président, Yves Page, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres de l'Association des 3C, Charmey Tourisme, les représentants de la presse, les représentants des organisations touristiques en particulier les représentants de La Gruyère Tourisme (LGT) Monsieur Raoul Girard, Président et Monsieur Pascal Charlet, Directeur.

Membres excusés : selon la liste annexée. Monsieur Yves Page excuse Monsieur Marti et Monsieur Morard de l'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT) ainsi que Madame Véronique Borcard, membre du comité de l'Association Touristique des 3C (AT3C) et Madame Evelyne Krantz, directrice de l'Hôtel du Sapin.

La présente assemblée générale a été convoquée en conformité avec les statuts de l'Association des 3C, Charmey Tourisme par courrier à tous les membres le vendredi 21 décembre 2018. Aucune proposition n'est parvenue dans le délai de 10 jours avant cette assemblée. Ainsi, le comité peut valablement délibérer selon l'ordre du jour transmis.

16 membres ont le droit de vote. Les décisions se prennent à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président de l'AT3C, Yves Page, est prépondérante.

Monsieur Serge Charrière est nommé scrutateur.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2018
2. Proposition de collaboration avec La Gruyère Tourisme
3. Révision des statuts
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2018

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire était disponible sur le site internet www.charmey.ch depuis le lundi 14 janvier 2019. Monsieur Yves Page demande à l'assemblée si une personne souhaite la lecture de ce PV.

Personne ne demande la lecture du PV. Le Président de l'AT3C revient sur un point de ce procès-verbal du 29 mars 2018 qui concerne le point 2 de l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Au printemps dernier, une question de Monsieur Gilbert Jacquat avait donné l'occasion de préciser les intentions du comité de l'AT3C, comité qui s'enquérissait des avantages et des opportunités de concrétiser la convention du 12 janvier 2005 entre l'Association Touristique de la Gruyère (ATG) et les communes de Bulle, Charmey et Gruyères. Le but de cette convention, jamais résiliée, était de confier à la LGT, il cite : « la gestion centralisée des Offices du Tourisme...des pôles touristiques régionaux », fin de citation.

Monsieur Yves Page tenait à rappeler ce passage du PV pour signaler que le point 2 de l'ordre du jour concernant les relations entre l'Office du Tourisme et la LGT, n'est pas une nouvelle révolution mais l'étape d'un processus contemporain, sinon bien connu.

Le président de l'AT3C demande aux personnes qui acceptent ce procès-verbal du 29 mars 2018 de se manifester en levant la main.

Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Proposition de collaboration avec la Gruyère Tourisme

Le point « déclencheur » de la démarche du comité pour collaborer différemment avec la LGT trouve son origine dans la conférence du Dr Thomas Steiner, Directeur de l'UFT, en novembre 2015 à Im Fang.

Le Dr Steiner appelait les Offices du Tourisme locaux à « penser région », soit à établir une coordination et une planification intensive au niveau régional des domaines d'activités stratégiques locaux et de leurs calendriers d'activités.

Cette exhortation découlait d'observations du fonctionnement du marché dont les plus évidentes étaient :

- Le processus de décision des visiteurs donnant de plus en plus d'importance aux expériences elles-mêmes au dépend des destinations,
- La communication par médias traditionnels perdant son importance au profit des réseaux sociaux et d'une maîtrise différente de l'information.

Il devient donc évident pour le comité que le futur de l'organisation touristique, et son efficacité dans un environnement instable, passe inévitablement par la mise en commun des doctrines et des ressources.

Cette conviction du Dr Steiner était confirmée par le rapport de Daniel Fischer du 4 avril 2016 qui soulignait également la nécessité de « penser région ».

Une proposition d'intégration de l'Office du Tourisme de Charmey dans la Gruyère Tourisme était alors proposée le 12 janvier 2017 à Sébastien Jacquat, alors Président de l'AT3C, puis le 17 février à Messieurs Raoul Girard et Pascal Charlet, Président et Directeur de la LGT, et enfin le 9 mars 2017 à Monsieur Pierre-Alain Morard, Directeur de l'UFT.

Tous saluaient alors l'intention définitive de l'AT3C de concrétiser le modèle « penser Gruyère ».

En novembre dernier, le départ de Monsieur Valley pour le Touring Club Suisse offrait l'opportunité d'accélérer le processus, un processus s'inscrivant du reste dans les principes du projet DMO, projet visant l'amélioration des structures touristiques au niveau cantonal.

Le comité de l'association se mettait immédiatement au travail pour préparer les tractations avec la LGT. Des contacts intensifs depuis mi-décembre avaient pour but de fixer le cadre général de la collaboration et les principes visant à garantir une intégration harmonieuse des deux entités.

Les points forts de la convention sont :

Le retour aux principes de collaboration établis dans les conventions de 2005 dans le but d'intensifier la coopération entre l'ATG et l'AT3C, de coordonner l'activité touristique et de centraliser la communication ainsi que l'information. L'AT3C remet l'ensemble de la gestion opérationnelle liée aux missions et tâches de l'Office du Tourisme de Charmey à l'organisation régionale. Ce sera notamment une gestion décentralisée des Offices du Tourisme de la région, et un renforcement du marketing des pôles touristiques cantonaux et régionaux et de la marque La Gruyère.

L'AT3C reste détentrice du positionnement de la station de Charmey en termes d'activités et de communication. Elle définit les domaines d'activités du territoire des 3 communes.

Ce travail présente quelques difficultés pour plusieurs raisons :

- Les règles de collaboration ne peuvent que s'inscrire dans une phase transitoire de 2 à 3 ans, jusqu'à l'aboutissement du projet DMO de l'UFT établissant les nouvelles structures cantonales.
- Ce projet DMO risque bien de bouleverser l'appréciation des coûts régionaux puisque les économies d'échelles se feront désormais au niveau cantonal. L'établissement à moyen terme de prévision financier est donc plus ou moins aléatoire.
- Modifier une organisation occasionne toujours des dépenses momentanées qu'il faut bien « caser » dans le budget existant.
- Enfin, les économies qui doivent émerger de cette étroite collaboration entre la LGT et l'Office du Tourisme de Charmey sont actuellement difficilement chiffrables. L'efficacité visée se révélera d'abord sous forme qualitative pour le client avant d'être quantitative lorsque la formation et l'équipement des OT permettront la pleine efficacité de la nouvelle structure.

Pour permettre à chacun d'avoir une vue d'ensemble sur les éléments les plus importants de l'exercice projeté, voilà brièvement résumé les bases de la convention sur laquelle l'AT3C aborde actuellement la négociation.

L'AT3C délègue les tâches suivantes à la Gruyère Tourisme :

- Gestion administrative de l'AT3C et de l'Office du Tourisme,
- Le fonctionnement de l'Office du Tourisme y compris la conduite du personnel repris par LGT,
- L'information et l'accueil,
- Les événements et les animations,
- Le marketing et la communication.

L'AT3C s'engage à :

- Définir la stratégie touristique et le positionnement de Charmey,
- Faciliter le travail opérationnel de l'équipe de l'ATG selon les tâches déléguées.

L'AT3C s'oblige à :

- Payer un montant en faveur de la LGT en adéquation avec l'ensemble des tâches assumées,
- Maintenir les moyens nécessaires pour la réalisation des projets et activités (contribution volontaire, contribution communale et autres revenus).

Il s'agit ici de la vision de l'AT3C et donc uniquement du son de cloche de la Jogne.

Durant cette assemblée générale extraordinaire, le comité demandera à l'assemblée d'accepter le principe de ce rapprochement entre les deux associations et pour le comité l'autorisation de le négocier avec la direction de la LGT.

Monsieur Yves Page souhaite profiter de la présence de Monsieur Raoul Girard, Président de la Gruyère Tourisme et s'adresse à lui : « Monsieur le Président, nous sommes tous conscients qu'il vous est impossible de prendre une position définitive ou détaillée sur ce projet puisque nous ne sommes qu'aux préliminaires de futures négociations. Mais auriez-vous l'amabilité de nous donner votre sentiment concernant cet exercice ? »

Monsieur Raoul Girard : « Le comité de la Gruyère Tourisme n'a pas pris position. Les premières réflexions datent de 2004. Depuis 2005, les statuts de l'ATG ont changé avec la volonté de reprendre la gestion des Offices du Tourisme. Ceci a été fait rapidement pour les Offices du Tourisme de Bulle et Gruyères. Charmey ne sera pas repris car c'était une société Charmey Tourisme service SA qui gérait l'Office du Tourisme de Charmey, le centre de sports et loisirs et les remontées mécaniques. Mais un compromis a été trouvé, et la Gruyère Tourisme verse un mandat à l'AT3C pour qu'elle gère l'Office du Tourisme.

Après cela, la société de développement de Gruyères et la société de développement de Bulle ont donné un mandat à la Gruyère Tourisme pour gérer la partie opérationnelle (animations et autres). Ce modèle est une réussite.

Les avantages :

- **Synergies**, qui sont évidentes par rapport aux clients et au métier de promotion et d'informations. Dans une petite région, le client va consommer autant de produits de Charmey que de Gruyères ou de Bulle. Pour le client, c'est une seule et unique région où il n'y a pas de différence entre les frontières communales.
- La **puissance du tourisme** en Gruyère. On parle aujourd'hui de 2 millions de visiteurs : 1 millions de visiteurs à Gruyères (site touristique le plus visité en Suisse) et 1 millions de visiteurs qui consomment dans les attractions touristiques de la région : la Maison Cailler, la Maison du Gruyère, le Château de Gruyères, les Bains de la Gruyère.

Les inconvénients :

- Le **tourisme d'excursion**. Peu de visiteurs séjournent en Gruyère. Charmey joue donc un rôle évident car c'est la seule véritable station touristique de la Gruyère avec tous les services : hôtels, piscine, gastronomie, etc. Les taxes de séjour à Charmey sont plus importantes qu'ailleurs dans le canton. La Gruyère a une volonté d'attirer et de garder les visiteurs.
- **Projet DMO** de l'UFT qui vise à une mise en commun des organisations mais au niveau du canton. Mais le projet de l'ARG est de rassembler les organisations touristiques au niveau de la Gruyère. Nous sommes encore dans une période transitoire.

Dans le canton de Fribourg, la Gruyère, c'est 3 pôles touristiques et la 7^{ème} marque la plus connue de Suisse. Monsieur Raoul Girard est persuadé que ce rassemblement de l'AT3C et de la LGT marchera. Il y a encore du travail sur les aspects financiers mais il espère concrétiser rapidement le projet.

Monsieur Yves Page s'exprime à son tour sur la volonté de boucler rapidement ce rapprochement. Il ajoute que les visiteurs qui viennent en Gruyère peuvent accéder à un véritable parc d'attractions (Musée Olympique, Berne) dans un rayon de 40km. La Gruyère est une plaque tournante des Préalpes.

Monsieur Page retient de l'intervention de Monsieur Girard qu'il partage également l'idée que le futur de l'organisation touristique et son efficacité dans un environnement instable passe par la mise en commun des doctrines et des ressources.

Monsieur Page demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Personne ne demande la parole.

L'assemblée accepte-t-elle le principe de rapprochement avec la Gruyère Tourisme et donne-t-elle au comité la compétence de négocier une convention ?

L'assemblée accepte à l'unanimité.

3. Révision des statuts

Cette nouvelle conception du rôle de l'AT3C aura naturellement un effet sur les statuts.

Le comité propose d'aligner les statuts actuels sur la prochaine collaboration LGT-AT3C, ce qui a pour avantage de soumettre à l'assemblée une clarification écrite des modifications du rôle de notre association.

Pour présenter ces modifications, Monsieur Yves Page passe la parole à Monsieur Christophe Valley, directeur de l'Office du Tourisme de Charmey.

Christophe Valley explique les modifications des statuts sur des questions techniques.

4 éléments sont importants dans cette modification :

- Les buts

L'idée est d'ancrer la responsabilité de l'association touristique dans le positionnement de la station en coordination avec les acteurs concernés. Aujourd'hui un travail conséquent a déjà été fait sur les domaines d'activités stratégiques (culture et tradition, bien-être, activités en plein air et la gastronomie) tout en défendant un hébergement fort et une programmation d'animations et d'événements attractifs. Ce sont les éléments liés à l'article 2, lettrine b) dans les statuts, qui vont changer.

- Les tâches

L'association délègue par une convention certaines tâches à l'ATG. Cela permet de rentrer dans la négociation de la convention

- Les organes

La direction des activités opérationnelles sera mise sous les mains du directeur de la Gruyère Tourisme. Actuellement, on cite l'engagement d'un directeur mais le comité n'aura plus cette tâche à l'avenir. Cela sera repris dans la convention avec la LGT.

- La composition du comité

L'idée est de réduire le nombre de membres afin de s'adapter à cette modification mais aussi pour trouver une parité entre les représentants des communes en passant de 5 à 3 représentants de communes et 3 représentants des prestataires touristiques. Légalement, il y a toujours un siège pour les résidents secondaires qui n'a jamais été occupé jusqu'à présent.

Monsieur Valley demande à l'assemblée s'il y a des questions sur la modification de ces statuts.

Monsieur Gilbert Jacquat, président du conseil d'administration des Bains de la Gruyère, demande si, comme le directeur de Charmey Tourisme dont les tâches seront reprises par le directeur de la Gruyère Tourisme, le personnel travaillera aussi pour La Gruyère Tourisme.

Christophe Valley confirme que l'ensemble du personnel sera repris par la Gruyère Tourisme. Cela permettra de travailler sur des méthodes communes, sur des principes d'accueil de clients communs et trouver des synergies que l'on trouve aussi à travers le personnel. Cela

donnera pour le personnel de Charmey un travail plus intéressant car il pourra être amené à renforcer les équipes de Bulle ou Gruyères et inversement

Monsieur Gilbert Jacquat demande également si le personnel changera de place. Christophe Valley répond que c'est la mise en œuvre de cette convention qui va définir cela mais pour l'instant la volonté est de conserver un lieu d'accueil et d'informations à Charmey.

Yves Page ajoute qu'il est nécessaire de garder à Charmey les connaissances de la région. Le travail d'échange du personnel se fait déjà maintenant par exemple lors de la Désalpe, lorsque le personnel de Jaun et de la Gruyère Tourisme vient renforcer l'équipe de Charmey. On peut imaginer à l'inverse que le personnel de Charmey aide l'équipe de Gruyères lors de la fête de la crème double par exemple. Ces échanges pourront être efficaces pour l'élargissement des connaissances.

Avant de passer au vote, Monsieur Yves Page informe que le comité doit encore préciser que si les modifications sont acceptées par l'assemblée, les statuts devront être encore validés par l'Union Fribourgeoise du Tourisme, garante de leur adéquation avec la Loi sur le Tourisme du canton de Fribourg.

L'Assemblée accepte-t-elle les statuts modifiés tels que présentés sous réserve de la validation de l'UFT ?

L'assemblée accepte à l'unanimité.

4. Divers

Monsieur Yves Page donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Gilbert Jacquat tient à présenter sa gratitude envers le comité de la LGT. Il souhaite donner des informations techniques. Les Bains de la Gruyère avaient été mis en place à l'époque par Eurothermes dont la commune avait donné un mandat pour définir le concept. L'étude avait été excellente mais la gestion a été plus compliquée. Celle-ci a été modifiée par la suite ce qui a permis d'atteindre un chiffre de 200 000 visiteurs par année. Eurothermes considérait que 5% de la population allait aux Bains. Si on prend la population de Val-de-Charmey (2 500 habitants) cela représente 125 personnes. Si ces 125 personnes vont aux Bains une fois par semaine cela représente 6 250 entrées mais il en faut encore 195 000 pour atteindre 200 000. Et le travail de marketing pour attirer la clientèle extérieure est réalisé en grande partie par La Gruyère Tourisme. Monsieur Gilbert Jacquat remercie le comité et se réjouit de pouvoir collaborer avec La Gruyère Tourisme.

Monsieur Humbert Prince, résident secondaire, cite l'exemple d'une fusion de 6 communes dans le canton de Neuchâtel avec une participation citoyenne en créant des groupes de travail sur différents thèmes qui a permis d'avoir l'adhésion de la population dans cette démarche. Il serait intéressant à Charmey se faire participer les citoyens, de travailler entre les professionnels et les citoyens. L'exemple cité de Monsieur Humbert Prince est la commune de la Grande Beroche.

Monsieur Yves Page affirme qu'il est important de consulter la population et de la faire travailler avec les professionnels est quelque chose d'intéressant. A Charmey, une commission du tourisme réunit 20 à 30 personnes et a pour but de consulter les gens de la région qui peuvent aussi guider les professionnels du tourisme. Elles donnent des conseils pertinents qui rendent service au tourisme et aux visiteurs.

Christophe Valley confirme que cette commission du tourisme existe dans les statuts et donne la possibilité à chacun de pouvoir s'exprimer. Jusque-là il n'y a jamais eu de résidents secondaires dans cette commission. S'il y des résidents secondaires dans cette commission ce serait un plus. Ce travail de terrain existe déjà à travers les statuts de l'AT3C.

Monsieur Yves Page propose à Monsieur Humbert Prince de contacter l'Office du tourisme s'il souhaite rejoindre la commission du tourisme.

Monsieur Bonfils demande si, après le départ de Monsieur Valley, Monsieur Pascal Charlet deviendra directeur de l'AT3C ? Est-ce que la location de l'Office du Tourisme sera modifiée ? Concernant les nouveaux statuts, ils ont été votés avec un comité qui ne correspond pas aux statuts. Est-ce qu'il y a déjà des noms prévus pour les 6 ou 7 postes ?

Monsieur Yves Page indique que nous sommes encore dans une phase de transition jusqu'au 13 mars. La nouvelle convention doit être validée par l'UFT ainsi que les statuts. C'est le 13 mars que sera présenté le nouveau comité.

Monsieur Christophe Valley affirme que le lieu de l'Office du Tourisme ne changera pas et que le personnel sera repris par La Gruyère Tourisme aux mêmes conditions. Le directeur fait partie du comité sans droit de vote mais avec une voix consultative. Cela ne changera pas. Le personnel quant à lui sera repris et sera sous la direction de La Gruyère Tourisme.

Le président de l'AT3C, Monsieur Yves Page tient à remercier le Président de la Gruyère Tourisme, Monsieur Raoul Girard et son Directeur, Monsieur Pascal Charlet pour leur disponibilité et leur coopération pour le rapprochement de l'AT3C et de l'ATG.

Le comité souhaite aussi témoigner son attachement à cette future collaboration, gage d'efficacité pour nos Offices du Tourisme et de confort non seulement pour nos visiteurs mais surtout pour la multitude de visiteurs potentiels.

La Jogne se réjouit de collaborer avec Monsieur Charlet dans l'intérêt des 3 communes et aussi de l'ensemble de la région gruérienne.

Yves Page remercie l'assemblée et lève la séance

Ainsi fait à Charmey le mercredi 16 janvier 2019.

Monsieur Yves Page
Président

Madame Mathilde Clépoint
Secrétaire du procès-verbal